

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 février 2023

Délibération n° CP-2023-2124

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Charbonnières-les-Bains

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé 8 avenue Général de Gaulle appartenant à la Société civile immobilière de construction vente (SCCV) Athéna - Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-1036 du 22 novembre 2021

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 10 février 2023

Secrétaire élu(e) : Nathalie Dehan

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, M. Quiniou, M. Ray, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Badouard), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Runel (pouvoir à M. Benzeghiba), M. Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval).

Commission permanente du 27 février 2023**Délibération n° CP-2023-2124**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Charbonnières-les-Bains

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain nu, situé 8 avenue Général de Gaulle appartenant à la Société civile immobilière de construction vente (SCCV) Athéna - Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-1036 du 22 novembre 2021

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 8 février 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Général de Gaulle à Charbonnières-les-Bains, la Métropole de Lyon a approuvé, par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-1036 du 22 novembre 2021, l'acquisition à titre gratuit d'un terrain nu, libre de toute occupation, situé 8 avenue Général de Gaulle appartenant à la SCCV Athéna.

Il s'agit d'un terrain à usage de trottoir et de stationnement d'une superficie d'environ 26 m², à détacher d'une parcelle de plus grande contenance, cadastrées AI 129.

Au cours de la régularisation de cette vente, le géomètre, missionné pour la division foncière de cette parcelle, a constaté que, compte tenu de l'implantation effective du projet immobilier, aucun besoin d'acquisition n'était nécessaire pour garantir la largeur de 3,5 m entre la limite de propriété et le caniveau de voirie.

Le projet initial de la Métropole était basé sur un plan cadastral qui s'est avéré erroné après intervention du géomètre.

Aussi, à la demande du propriétaire, il convient d'abroger la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-1036 du 22 novembre 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Abroge la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-1036 du 22 novembre 2021 relative à l'acquisition à titre gratuit à la SCCV Athéna d'un terrain nu, libre de toute occupation, à détacher de la parcelle cadastrée AI 129 situé 8 avenue Général de Gaulle à Charbonnières-les-Bains.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 février 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230227-298294-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 février 2023 Date de réception préfecture : 28 février 2023
